

INFORMATION AUX ABONNES MENSUALISES EN 2018

Mesdames et Messieurs,
Chers abonnés ;

Nous sommes dans l'obligation de modifier notre planning de prélèvement des abonnés mensualisés en 2018.

La 1^{ère} mensualité sera prélevée le 05 février 2018 et l'échéancier communiqué aux abonnés mensualisés courant janvier 2018.

L'échéancier sera en 2018 calculé sur 9 mensualités, de février à octobre 2018. Elles seront prélevées le 05 de chaque mois. Les échéances sont toujours calculées sur la base de 70% de la consommation de l'année passée.

Plusieurs contre-temps rencontrés lors de la mise en place de la 1^{ère} facturation générale par le syndicat nous impose avec regret cette mise en place.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension pour l'organisation de cette nouvelle disposition et restons disponible pour toute demande complémentaire.

Le planning étant décalé d'un mois, il vous est rappelé que nous ne pouvons plus mettre en place de mensualisation 2018 après le 31 /12/2017.

Veuillez croire Mesdames et Messieurs, Chers abonnés en nos respectueuses salutations.

Michel DONO
Président

